

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
JEUDI 13 JUIN 2024**

Le Conseil d'Administration du CCAS légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. M. GATARD, Président du CCAS

Etaient présents :

M. GATARD, M. CHANDENIER, M. RUSSEAU, Mme BEIGNEUX, MME CHAMPIGNY, MME LABRANDE, Mme BRU et MME GATIEN

Était absents et excusés ayant donné pouvoir :

MME MONMARCHÉ-VOISINE à M. RUSSEAU

M. CHOUTEAU à MME LABRANDE

MME DUGUET à M. GATARD

MME MARTIN à M. CHANDENIER

MME GONTHIER à MME GATIEN

MME ARAB à MME BEIGNEUX

Mme BEVERINA à Mme BRU

Absents :

M. BOUTET

Poste vacant : M. BESNIER

M. MARTINAGE directeur du CCAS est secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal du 09.04.2024
2. Convention de partenariat entre Tours Métropole Val de Loire, Veolia Compagnie Générale des Eaux et le CCAS de Chambray-lès-Tours pour la mise en œuvre d'un fonds social (cf. document joint)
3. Rapport d'activités du CCAS 2023 (cf. document joint)
4. Relevé de décisions prises par le Président : dossiers de demande d'aide légale
5. Relevé des décisions d'aides financières prises par la Commission Permanente
6. Points d'Information
7. Questions diverses

ACCUEIL

Monsieur le Président ouvre la séance et constate que le quorum n'est pas atteint, ce qui ne permet pas d'adopter le procès-verbal du dernier Conseil d'Administration, ainsi que les délibérations. Un Conseil d'Administration supplémentaire, exceptionnel et qui ne nécessitera pas de quorum pour les votes, est proposé pour lundi 17 juin à 17h30 en Mairie.

Les points 3, 5 et 6 du présent ordre du jour, et qui ne nécessitent pas de vote, sont alors abordés.

1. Présentation du Rapport d'activité 2023 (cf. document joint)

En préambule, Mme Marie-Amélie COIRAULT, référente Parentalité, présente ses missions et l'action qu'elle mène depuis octobre 2023 au sein du CCAS.

En 2023, la Ville a répondu à l'appel à projets de la CAF pour mettre en place un « Espace de parents », lieu d'accueil, d'information et d'orientation des familles. En octobre 2023, la Ville a décidé de créer le poste de référente parentalité rattachée au CCAS, en recrutant Mme COIRAULT, éducatrice spécialisée, afin de faire vivre l'Espace de parents, de mettre en place des interventions et des animations collectives, et d'aller vers les publics dans leurs lieux de vie (écoles, crèches, centres de loisirs, quartiers...).

Pour mener à bien ces missions, l'Espace de parents ouvrira d'ici la fin de l'année 2024 dans des locaux situés au-dessus de l'Ecole Jean de la Fontaine afin d'accueillir physiquement les parents qui le souhaitent. Pour le moment, ils peuvent rencontrer Mme COIRAULT au CCAS.

Dans ce lieu convivial, ils pourront trouver des temps d'écoute et d'échange, des supports d'information et de documentation sur les différents services qui peuvent les soutenir dans leurs démarches de parentalité, et participer à des actions collectives en lien avec leurs besoins.

L'Espace de parents et la référente sont des outils supplémentaires au service des parents et des professionnels sur le territoire de Chambray-lès-Tours. Ils permettent un travail en réseau, le déploiement de compétences qui peuvent se compléter. Le travail de la référente, basé principalement sur l'accueil, l'écoute, et l'orientation, ne se substitue pas aux compétences des différents acteurs qui œuvrent déjà pour les familles (en particulier, pas de médiation, ni d'éducation de rue dans ses missions).

Mme BRU souhaite savoir comment ce travail s'effectue avec les parents ?

Mme COIRAULT précise que les parents sont dans une démarche volontaire pour rencontrer la référente parentalité afin d'être écoutés, accompagnés, soutenus dans leurs démarches, et orientés vers des partenaires institutionnels. Il s'agit non pas de stigmatiser une difficulté ou une problématique mais bien de comprendre et soutenir leurs responsabilités éducatives. Par ailleurs, la référente parentalité s'inscrit également dans une démarche « aller vers » pour rencontrer les parents, les familles dans les écoles, les accueils périscolaires, la PMI, les associations, la médiathèque, la ludothèque...

Mme CHAMPIGNY souhaite connaître si la référente parentalité bénéficie d'aides ?

Mme COIRAULT précise que la référente parentalité peut s'appuyer sur un COTECH dans lequel figure des responsables des pôles Petite enfance, Jeunesse et Sports, Culture, du directeur du CCAS et de la conseillère technique de la CAF, pour un travail transversal. En parallèle, un groupe de travail « Acteurs locaux » est également associé à ce travail afin de « faire remonter » les sujets liés à cette thématique et mettre en place un plan d'actions avec des réponses concrètes pour les parents. Il réunit des représentants des écoles, des services municipaux, du Département, des associations locales... Enfin, la CAF soutient cette action en accordant des subventions pour financer le poste de référente parentalité, l'Espace de parents (travaux, équipements) et les animations.

M. MARTINAGE présente le rapport d'activités 2023 du CCAS (cf diaporama joint).

Mme CHAMPIGNY observe une baisse de foyers aidés (30 foyers en moins par rapport à 2022).

M. MARTINAGE précise que les demandes d'aide sont adressées par les travailleurs sociaux. Pour autant, certaines personnes ne font pas appel à des aides qui peuvent leur être attribuées, par méconnaissance, refus ou gêne.

Mme CHAMPIGNY s'étonne que le CCAS propose un salon de recrutement intérim comme seule action dirigée vers l'emploi.

M. MARTINAGE indique que le CCAS a dans le passé proposé un salon de la formation et de la reconversion professionnelles. Le salon du recrutement intérim permet à des jeunes candidats, d'accéder à l'emploi sur des missions ponctuelles, qui peuvent se transformer en emplois pérennes. C'est aussi un moyen de mieux connaître le marché de l'emploi, les secteurs qui recrutent, les besoins des employeurs.

Mme CHAMPIGNY souhaite comprendre l'attribution des logements par le biais du taux de rotation fixé par le bailleur dans le cadre de l'application de la gestion en flux.

M. CHANDENIER précise que le nombre de logements à attribuer par le CCAS pour chacun des bailleurs est recalculé chaque année en fonction de différents critères, dont le taux de rotation observé les deux dernières années.

Mme CHAMPIGNY souhaite connaître dans le détail le projet des logements rue des Roses (site des salles paroissiales). Elle déplore ne pas faire partie du comité de pilotage.

M. CHANDENIER indique qu'il y a eu plusieurs présentations du projet lors de la commission Logement en janvier 2023 et tout récemment lors des commissions Urbanisme de mai et juin 2024.

Mme CHAMPIGNY s'interroge sur le projet d'attribution de logements neufs par le Maire ?

M. CHANDENIER précise que le projet de loi prévoyait que le maire bénéficie d'un droit de veto plutôt que d'une voix prépondérante en cas de partage des votes sur l'attribution des logements sociaux neufs. Mais ce projet de loi est depuis suspendu à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale.

2. Relevé des décisions d'aides financières prises par la Commission Permanente

Budget 2024	Commission Permanente 2024	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai
	Nombre d'aides accordées	9	13	11	9	14
5 800,00	Chèques multiservices	50,00	200,00	100,00	50,00	150,00
1 000,00	Chèques carburant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 500,00	Aides aux énergies et loyers (électricité, gaz, eau,....)	1 203,71	1 200,00	1 636,19	750,00	2 453,22
3 000,00	Aides aux scolaires et animation jeunesse	541,97	754,37	0,00	250,00	510,00
5 300,00	Secours exceptionnels (garage, meuble, électro-ménager)	300,00	972,00	424,43	977,00	209,00
2 000,00	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 000,00	Aides BAFA / Permis de conduire	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00
28 600,00		2 095,68 €	3 126,37 €	2 760,62 €	2 027,00 €	3 322,22 €

3. Points d'information

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h30.